



# Concept cantonal de développement territorial



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



# Sommaire

<b>Introduction</b>	3
Pourquoi un concept cantonal du développement territorial	3
Suite du projet dt2020	4
Contenu du CCDT	5
Cinq types d'espaces	5
<b>Principes directeurs du développement territorial</b>	6
<b>Développement spatial souhaité du canton</b>	8
Le Valais aujourd'hui	8
Le Valais en 2030	9
<b>La carte</b>	12
<b>Stratégie de développement territorial</b>	14
Agriculture, forêt, paysage et nature	14
Tourisme et loisirs	16
Urbanisation	18
Transports et mobilité	21
Approvisionnement et infrastructures	22



Jean-Michel CINA

*Chef du département de l'économie, de l'énergie et du territoire*

### Pourquoi un concept cantonal du développement territorial ?

Le canton du Valais est confronté à de nombreux défis en lien avec son développement territorial. Les zones urbaines et rurales ont une dynamique de développement différenciée. L'évolution démographique et des modes de vie ainsi que les changements climatiques ont un impact direct sur le territoire et appellent des réponses et des réorientations de la part de l'aménagement du territoire.

La question du développement territorial constitue dès lors un enjeu majeur pour le futur de notre société. Les tendances générales suivantes, pertinentes pour le territoire et l'urbanisation, doivent avant tout être prises en compte :

- > la croissance de la population qui exerce une pression sur le paysage ;
- > l'accroissement de la mobilité alors que les infrastructures de transport sont à la limite de la charge critique ;
- > l'augmentation du bien-être et l'évolution des exigences en termes de logements ;
- > la modification des espaces de vie et économiques qui ne correspondent plus aux limites institutionnelles ;
- > le changement climatique et les dangers naturels qui ont un impact important dans un canton alpin.

Par le biais du Projet Développement territorial 2020 (dt2020), le Conseil d'Etat a manifesté en 2010 la volonté d'entreprendre des réformes dans ce domaine, en se fixant comme objectif d'élaborer une politique pour un développement territorial global, durable, rationnel, cohérent et équitable pour le bien-être de la population valaisanne. Afin de mettre en œuvre cette politique, le canton du Valais s'est engagé dans la révision de la planification directrice cantonale et de la législation y relative.

Le Concept cantonal de développement territorial (CCDT) s'inscrit dans le volet stratégique de la planification directrice cantonale, au sens de l'art. 8 de la LAT révisée qui mentionne que « tous les cantons établissent un plan directeur dans lequel ils précisent au moins le cours que doit suivre leur aménagement du territoire ». Il remplace les objectifs d'aménagement du territoire de 1992.

Le CCDT présente une vue d'ensemble du développement territorial souhaité du canton et de ses différents espaces. Il offre un cadre d'orientation et une aide à la décision pour les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire. Il favorise la collaboration par-delà les frontières territoriales, sectorielles et institutionnelles, et est coordonné avec les concepts et stratégies qui le concernent au niveau fédéral et cantonal, tels que le Projet de territoire suisse et les projets d'agglomération.

En tant qu'aide à l'orientation, il présente aux communes une vision à moyen et long terme de l'aménagement du territoire à un échelon supérieur (cantonal), laquelle permet de tendre vers un développement supracommunal. Complément stratégique du plan directeur cantonal (PDC), il peut ainsi garantir un aménagement du territoire coordonné entre les différents niveaux institutionnels, en vue d'une utilisation rationnelle du sol. La stratégie de développement territorial définie dans le CCDT est ensuite concrétisée et affinée dans le cadre de l'élaboration du PDC, des planifications intercommunales et communales ainsi que des projets qui ont des effets sur l'organisation du territoire (fig. 1).

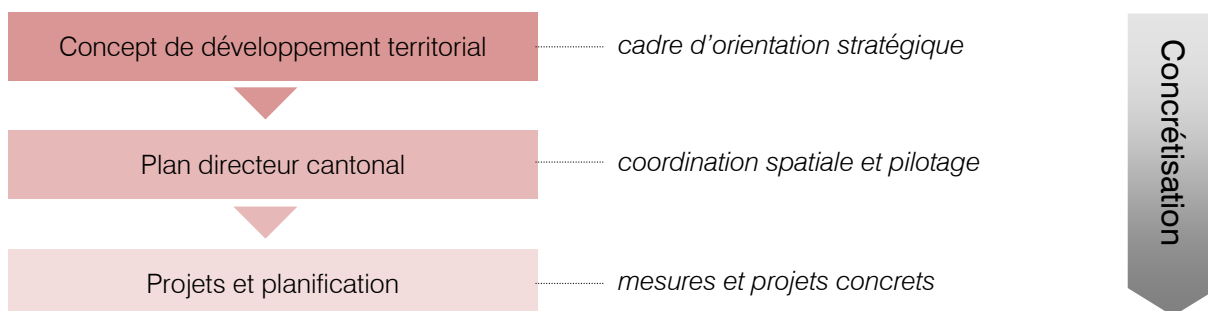


Figure 1 : relation entre le CCDT, le PDC et la planification en aval

Le CCDT a été élaboré avec l'appui méthodologique et technique d'experts externes. Il a été suivi par un groupe de travail, composé notamment de représentants des régions socio-économiques, et a également fait l'objet de discussions avec les divers services cantonaux concernés ainsi qu'avec les communes lors d'ateliers participatifs, avant d'être mis en consultation. Le CCDT a été adopté par le Grand Conseil le 11 septembre 2014.

## Suite du projet dt2020

Le canton travaille actuellement à l'élaboration des deux derniers volets du projet dt2020, à savoir la 2e étape de la révision de la loi cantonale visant à prendre en compte les exigences de la LAT révisée et la révision globale du plan directeur cantonal. Une consultation publique sur ces deux avant-projets est prévue au cours du premier semestre 2015.

Le projet de révision partielle de la LcAT sera présenté pour adoption par le Grand Conseil d'ici fin 2015 et fin 2016 pour le projet de Plan directeur cantonal. Le Plan directeur sera ensuite transmis pour approbation à la Confédération en 2017.

## Contenu du CCDT

Le CCDT se compose de trois parties (fig. 2) et d'une carte de synthèse.

Les principes directeurs du développement territorial déterminent quatre orientations stratégiques globales pour toutes les activités du canton ayant des effets sur l'organisation du territoire.

Le développement spatial souhaité du canton brosse un tableau de la situation actuelle et de l'évolution future dans les cinq types d'espaces du canton.

La stratégie de développement territorial fixe des objectifs d'aménagement du territoire afin de parvenir au développement spatial souhaité pour chacun des domaines repris dans le plan directeur cantonal, à savoir « Agriculture, forêt, paysage et nature », « Tourisme et loisirs », « Urbanisation », « Transports et mobilité », « Approvisionnement et infrastructures ».

La carte de synthèse reprend les types d'espaces et les stratégies qui leur sont propres. Il convient donc de relever que seules les stratégies qui se rapportent spécifiquement à un type d'espace particulier sont représentées sur la carte. Les stratégies qui s'étendent à l'ensemble du canton ou sur plusieurs types d'espaces sont traitées uniquement dans le texte.

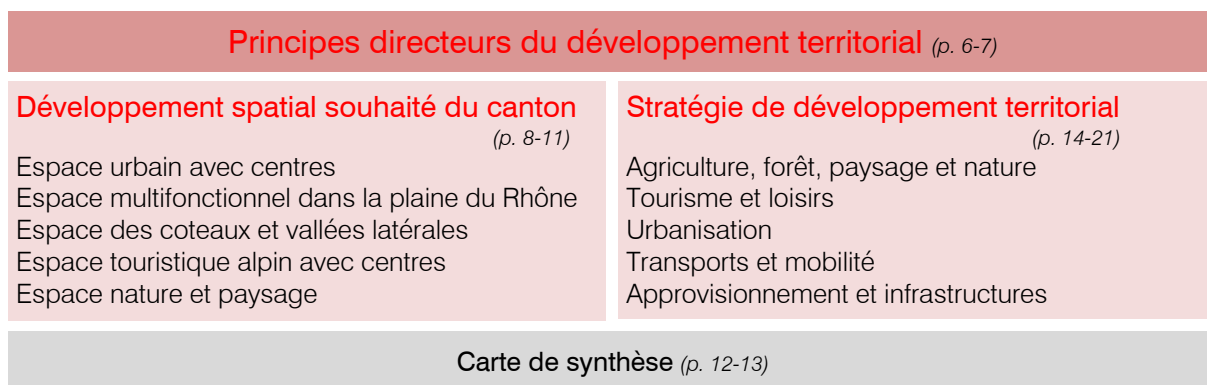


Figure 2 : contenu du CCDT

## Cinq types d'espaces

Afin de présenter le développement spatial du canton, le CCDT définit cinq types d'espaces, interdépendants, complémentaires et solidaires, qui structurent le territoire valaisan. Ces espaces possèdent leurs propres caractéristiques, qualités et potentialités et sont confrontés à divers défis, auxquels répondent des stratégies spécifiques.

L'**espace urbain avec centres** comprend les centres urbains situés en plaine, au départ des vallées importantes ou aux nœuds de transport, ainsi que les communes et villages situés à proximité de ces centres. Les principaux services publics et privés sont également concentrés dans les centres urbains. En raison des relations pendulaires intensives, ceux-ci forment des unités fonctionnelles avec leurs bassins versants.

L'**espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône** comprend les grandes surfaces agricoles (prés, pâturages, terres arables) de la vallée du Rhône ainsi que les surfaces arboricoles fruitières, viticoles et horticoles comprises entre Salquenen et Martigny. Il s'appuie sur des sous-centres régionaux ayant des activités mixtes (industries, artisanat, commerces, ...).

L'**espace des coteaux et vallées latérales** réunit les petites et moyennes communes qui proposent une offre touristique de base, dans un paysage culturel traditionnel. Ces lieux s'appuient sur des sous-centres régionaux ayant des activités mixtes (tourisme, artisanat, agriculture, ...).

L'**espace touristique alpin avec centres** s'identifie aux stations d'altitude possédant de grandes possibilités d'hébergement et une offre variée en infrastructures touristiques. Les centres touristiques alpins sont classés en deux catégories en fonction de leur importance selon leur chiffre d'affaires.

L'**espace nature et paysage** couvre le reste du territoire et reprend les paysages naturels et culturels, représentatifs de l'identité valaisanne.

## Principes directeurs du développement territorial

Les principes directeurs du développement territorial fixent les orientations stratégiques globales pour toutes les activités du canton ayant des effets sur l'organisation du territoire. Ils traitent principalement du développement et de la cohésion du territoire valaisan, de la gestion du cadre de vie et des ressources naturelles, des relations du canton avec l'extérieur et des nouvelles formes d'organisation territoriale à mettre en place.

Le canton du Valais oriente dès lors son développement territorial en fonction des quatre principes directeurs suivants :

### Développer les espaces constituant le territoire valaisan de manière différenciée, complémentaire et solidaire

- 1 Le canton du Valais vise un développement différencié de chacun des types d'espace, en fonction de leurs forces et faiblesses respectives. L'enjeu étant de favoriser la complémentarité entre les espaces ruraux et urbains ainsi que d'assurer une cohésion de l'ensemble du territoire, le canton doit promouvoir la mise en réseau de ces espaces, encourager leur collaboration et renforcer leurs liens de solidarité.

### Valoriser et préserver le cadre de vie et les ressources naturelles de manière équilibrée

- 2 Le Valais dispose d'un paysage culturel et naturel unique ainsi que de grands potentiels de ressources renouvelables, notamment pour la production d'énergie. Sachant que les ressources en sol sont limitées, le grand défi du canton du Valais est de maintenir un équilibre entre un développement économique à long terme et une protection adéquate de ses ressources naturelles. Pour ce faire, il y a lieu de garantir une harmonie entre une croissance économique saine - dans les domaines de l'industrie, du commerce, du tourisme, de la production d'énergie et de l'agriculture - et une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Ainsi, une utilisation mesurée du sol, en particulier dans la plaine du Rhône, doit être assurée pour maintenir les surfaces d'assolement. Les espaces ouverts sont conservés et la protection du paysage culturel et naturel doit être assurée à long terme.





## Renforcer la connexion et l'ouverture vers l'extérieur

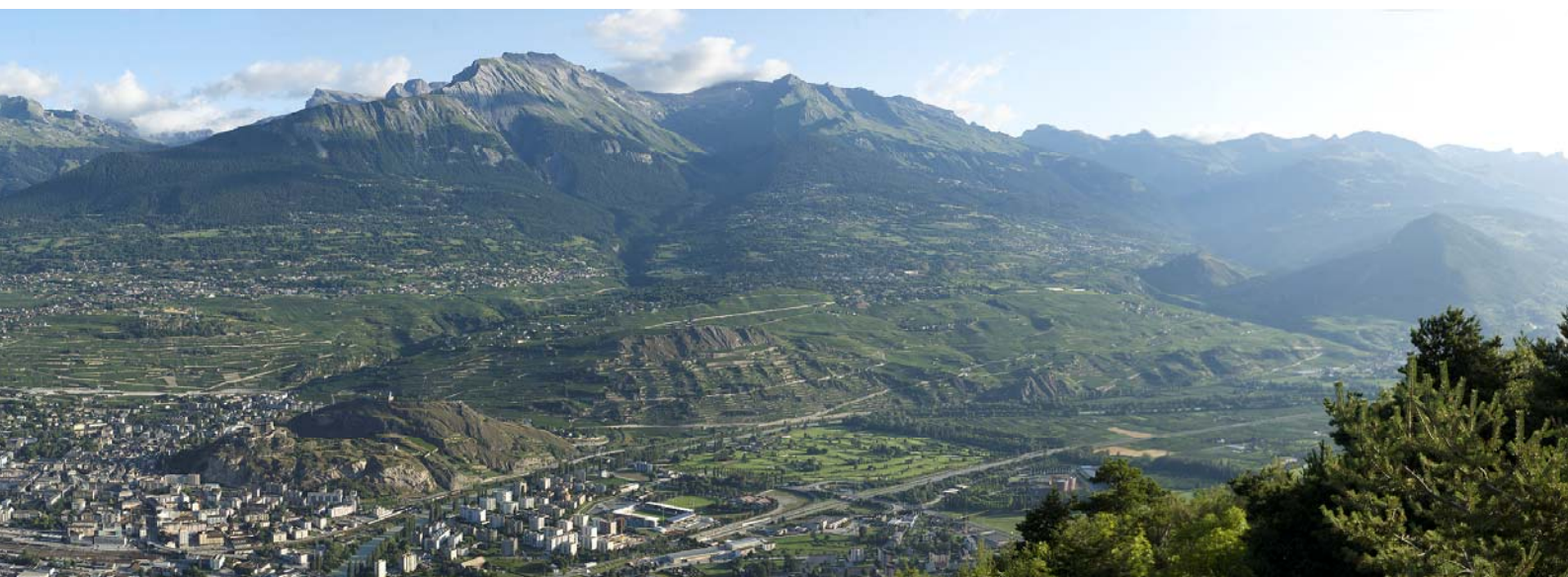
Le canton du Valais a pour objectif de renforcer ses connexions et son ouverture vers les territoires adjacents et les espaces métropolitains suisses et européens en améliorant, de manière coordonnée, son raccordement aux réseaux de transports nationaux et internationaux ainsi qu'à des réseaux de télécommunications performants. La collaboration avec les régions et les cantons voisins dans les domaines ayant un impact sur le territoire, tels que l'énergie, le tourisme et les transports, doit être renforcée.

3

## Promouvoir les coopérations à l'échelle supra-communale

Sachant que les pratiques spatiales sont de plus en plus mobiles et dépassent bien souvent l'échelle communale, le canton du Valais doit promouvoir une gouvernance territoriale par le développement de nouvelles formes d'organisation à une échelle appropriée. L'enjeu de cette stratégie est de favoriser la création de structures de coopération souples, qui soient en cohérence avec leur « territoire d'action » à géométrie variable et indépendantes des limites institutionnelles.

4



## Développement spatial souhaité du canton...

En partant de la situation actuelle, le développement spatial souhaité du canton présente une vision d'ensemble et du futur pour ses cinq types d'espaces en vue d'assurer une utilisation mesurée du sol et une occupation durable du territoire.

### Le Valais aujourd'hui

Le canton du Valais est marqué par sa situation topographique unique au cœur de la région des hautes Alpes. Il est ainsi entouré sur trois côtés par de hautes montagnes, avec une ouverture sur le bassin lémanique. La vallée du Rhône constitue un axe de liaison qui traverse le Valais du glacier du Rhône jusqu'au lac Léman.

Le Valais se caractérise par une grande variété d'espaces. Le canton se compose de paysages montagneux attractifs comprenant des destinations touristiques de pointe, des paysages cultivés traditionnels avec une agriculture productive ainsi que des zones urbaines bien raccordées aux espaces métropolitains suisses et européens. Sur la base du Projet de Territoire Valais-Wallis (ProTer VW – 2008), cinq types d'espaces ont été définis : l'espace urbain avec centres, l'espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône, l'espace des coteaux et vallées latérales, l'espace touristique alpin avec centres et l'espace nature et paysage. Chacun de ces espaces possède ses qualités spécifiques. Bien que confrontés à des enjeux et défis très différents, ils se complètent et se soutiennent l'un l'autre.

Actuellement, 70% de la population ainsi que la plupart des activités économiques dans les secteurs de l'industrie et des services sont concentrés dans les espaces urbains de la plaine du Rhône, alors que ceux-ci couvrent à peine 6% du territoire cantonal. La dynamique forte dans ces espaces constitue un fondement important pour le développement économique du Valais. A contrario, seulement 3% de la population vivent aujourd'hui sur plus des 3/4 du territoire cantonal. En raison de leurs conditions naturelles, ces espaces ruraux ont un développement économique plus faible, mais, avec leurs paysages de montagne prestigieux, ils contribuent de manière essentielle à façonner l'image et l'identité du Valais et jouent un rôle important au niveau touristique.

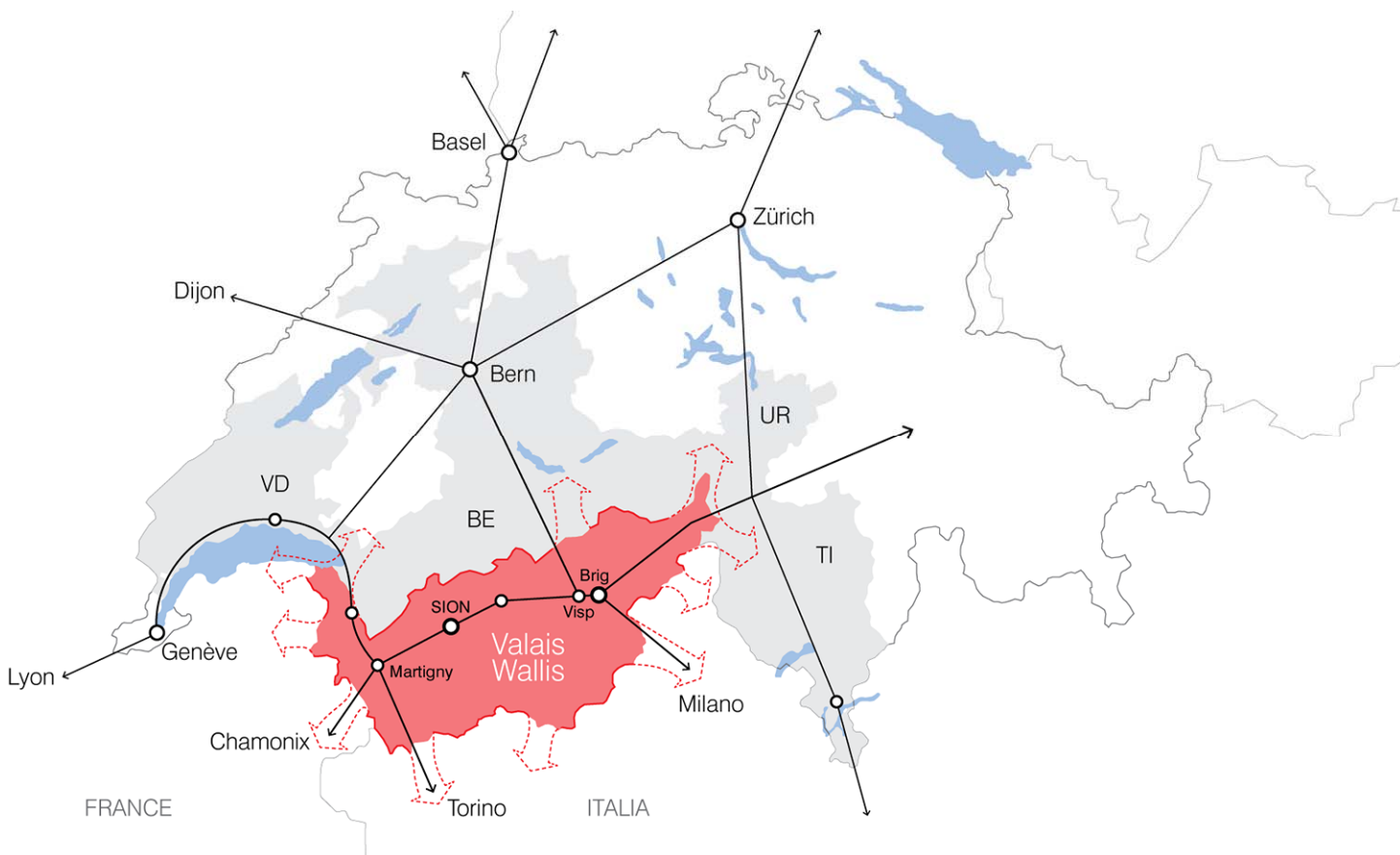
Les projections démographiques de l'Office cantonal de la statistique et de la péréquation de mai 2014 prévoient, selon le scénario moyen, que la population dans le canton du Valais devrait atteindre près de 374'000 (380'000) habitants en 2030 (2035). Les différences dans les dynamiques de développement de chaque espace sont encore accentuées par cette croissance forte soutenue. En effet, cette croissance devrait continuer à se concentrer en particulier dans les espaces urbains de la vallée du Rhône, avec toutes les opportunités et tous les défis qui se posent pour l'ensemble du canton.



## Le Valais en 2030

La variété des espaces est aussi un atout du Valais pour le futur. La dynamique du développement économique et social n'est pas pareille dans tous les espaces. Un développement économique régional et la solidarité entre les différents types d'espaces garantissent toutefois des lieux attractifs pour l'homme et la nature sur l'ensemble du territoire.

Les relations entre le canton du Valais et les divers espaces métropolitains de la Suisse s'intensifient, favorisant les collaborations et les mises en réseau et améliorant la compétitivité du canton. Les coopérations au sein des projets transfrontaliers (notamment Espace Mont-Blanc) et intercantonaux (Chablais Région, Patrimoine mondial UNESCO Jungfrau-Aletsch,...) permettent de développer des stratégies de développement durable communes (urbanisation, tourisme, transports,...), tout en tenant compte des diversités régionales.



## ... selon les types d'espaces

L'espace urbain, avec ses centres urbains et ses espaces périurbains, est le moteur du développement économique du canton. Une grande partie des emplois et des habitants se concentrent à l'intérieur de celui-ci. A côté des principales fonctions urbaines, chacune des quatre agglomérations dispose en outre de sa propre spécificité. L'agglomération de la Région Sion-Sierre est le centre administratif, de formation et de recherche du canton. L'agglomération de Brigue-Viège-Naters est le centre économique et industriel ainsi que le nœud de transport du Haut-Valais. L'agglomération d'Aigle-Monthey s'impose en tant que lieu de production industrielle et Martigny agit comme pôle des technologies de l'information. En outre, Loèche, Saint-Maurice et Gampel-Steg remplissent, en tant que petits centres, des fonctions importantes en étant des pôles d'emploi ainsi que des lieux d'approvisionnement et d'infrastructures sociales pour les zones rurales avoisinantes.

Les centres urbains et leur périphérie sont étroitement interconnectés et complémentaires à l'intérieur d'un espace urbain diversifié. Les centres urbains sont caractérisés par une urbanisation dense, de qualité et de proximité. On y trouve en effet une mixité des fonctions d'habitat, de travail et d'achats qui sont situées à distance de marche les unes des autres. Les espaces publics, agréablement conçus, structurent l'urbanisation et constituent des lieux de rencontre. Les centres urbains remplissent les fonctions de nœuds de transports et de centres d'approvisionnement pour leurs environs ainsi que pour l'ensemble du canton. Ils constituent en même temps des points de transbordement pour accéder aux centres touristiques alpins. Les zones périphériques font partie intégrante de ces espaces urbains et sont reliées aux centres urbains par les transports en commun et individuels. La construction dense de logements de qualité, situés à proximité des arrêts des transports en commun, encourage l'utilisation de ces derniers. Si certaines communes sont plus spécifiquement résidentielles, d'autres présentent une mixité de fonctions et constituent également d'importants pôles d'emploi.

L'espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône remplit diverses fonctions, telles que l'économie, l'habitat, l'agriculture, la protection contre les crues et la protection du paysage. Son aménagement est guidé par une stratégie supracommunale et suprarégionale s'appuyant sur la troisième correction du Rhône en vue de résoudre durablement les conflits d'intérêts entre les différentes utilisations du sol. Les surfaces agricoles ouvertes et de culture intensive alternent avec des espaces naturels interconnectés au niveau écologique et des espaces urbanisés. L'agriculture intensive dispose de bonnes conditions grâce à des surfaces fertiles et compactes d'une certaine étendue. L'espace réservé au Rhône et à ses affluents pour la protection contre les crues remplit également des fonctions importantes de liaison biologique ainsi que de délasserment. L'urbanisation dans la plaine du Rhône est compacte. Les zones résidentielles, commerciales et industrielles sont localisées de manière à minimiser les conflits d'utilisation et à protéger les eaux souterraines. Les infrastructures entre les zones bâties sont organisées de manière efficace. La plaine du Rhône comporte de grands espaces ouverts et non bâtis et constitue un espace diversifié de délasserment de proximité pour les espaces urbains avec un large éventail d'activités de loisirs et une nature très présente. Un réseau attractif de mobilité douce relie ces fonctions entre elles ainsi qu'aux espaces urbains.

L'espace des coteaux et vallées latérales, avec ses localités typiques qui s'inscrivent dans des paysages traditionnels cultivés, caractérise l'image du Valais et joue un rôle important au niveau touristique. Les villages se distinguent par des centres compacts, qui en façonnent l'identité culturelle et architecturale. Les constructions contemporaines s'intègrent au sein du patrimoine bâti, qui est réhabilité et rénové. Un approvisionnement en biens et services de base et une bonne desserte contribuent à l'attractivité de ces lieux pour l'habitat et l'économie locale. Cette dernière utilise de manière optimale et durable les potentialités du territoire et s'appuie notamment sur le tourisme, l'agriculture, les entreprises artisanales et la ressource hydrique. L'agritourisme et un tourisme doux axé sur la nature et la culture complètent l'offre des stations d'hiver existantes. Les paysages culturels, marqués par les vignes, les alpages et les bisses, sont façonnés par la longue tradition de l'exploitation par l'homme. Ils ont donc une grande valeur écologique et paysagère et sont gérés de manière à conserver une alternance de zones ouvertes et boisées à haute biodiversité et à limiter l'extension naturelle des forêts.






L'espace touristique alpin reprend les destinations de pointe prisées, de renommée internationale. Le paysage alpin est le capital de base de ces destinations. Celles-ci proposent en outre une offre culturelle et de loisirs diversifiée. Les infrastructures touristiques sont utilisées toute l'année, les remontées mécaniques sont combinées de manière optimale avec des offres de transports touristiques. Les centres des villages sont caractérisés par une culture architecturale alpine, présentent une conception attrayante et invitent à la détente et au délassément. Les centres touristiques de cet espace sont occupés tout au long de l'année et offrent des logements et des séjours de haute qualité à la population locale et aux touristes. Les habitants et la main d'œuvre de ces centres accèdent également à des logements agréables et financièrement abordables. Une bonne desserte en transports publics est assurée tout au long de l'année depuis les points de transbordement intermodaux de plaine.

L'espace nature et paysage se compose de paysages naturels de haute montagne uniques, caractérisés par des sommets prononcés, des glaciers et des torrents. Il comprend aussi des vallées préservées habitées et inhabitées, avec des alpages et de vastes zones forestières. Les paysages et leurs biotopes sont préservés à long terme et mis en valeur, notamment sous la forme de parcs naturels régionaux, ces derniers ayant également un impact important sur l'économie locale. Le développement de projets touristiques durables y est encouragé, dans le respect du patrimoine naturel, paysager et culturel. L'espace nature et paysage est donc principalement utilisé par le tourisme doux et peu équipé en installations touristiques. Les espaces naturels intacts sont représentatifs de l'identité valaisanne et jouent un rôle important pour l'image du canton, véhiculée en Suisse et à l'étranger.




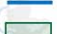



## Types d'espaces

-  Espace urbain avec centres
-  Espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône
-  Espace des coteaux et vallées latérales
-  Espace touristique alpin avec centres
-  Espace nature et paysage

## Stratégie de développement territorial


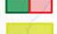


### Agriculture, forêt, paysage et nature

-  Conserver des surfaces non urbanisées dans la plaine du Rhône
-  Préserver et renaturer les eaux de surface
-  Préserver les paysages et renforcer les fonctions de la forêt

### Tourisme et loisirs

-  Encourager la compétitivité internationale des centres touristiques alpins
-  Viser une qualité élevée de l'urbanisation et de l'architecture
-  Collaborer au-delà des frontières
-  Renforcer le secteur touristique dans une complémentarité extensif / intensif

### Urbanisation

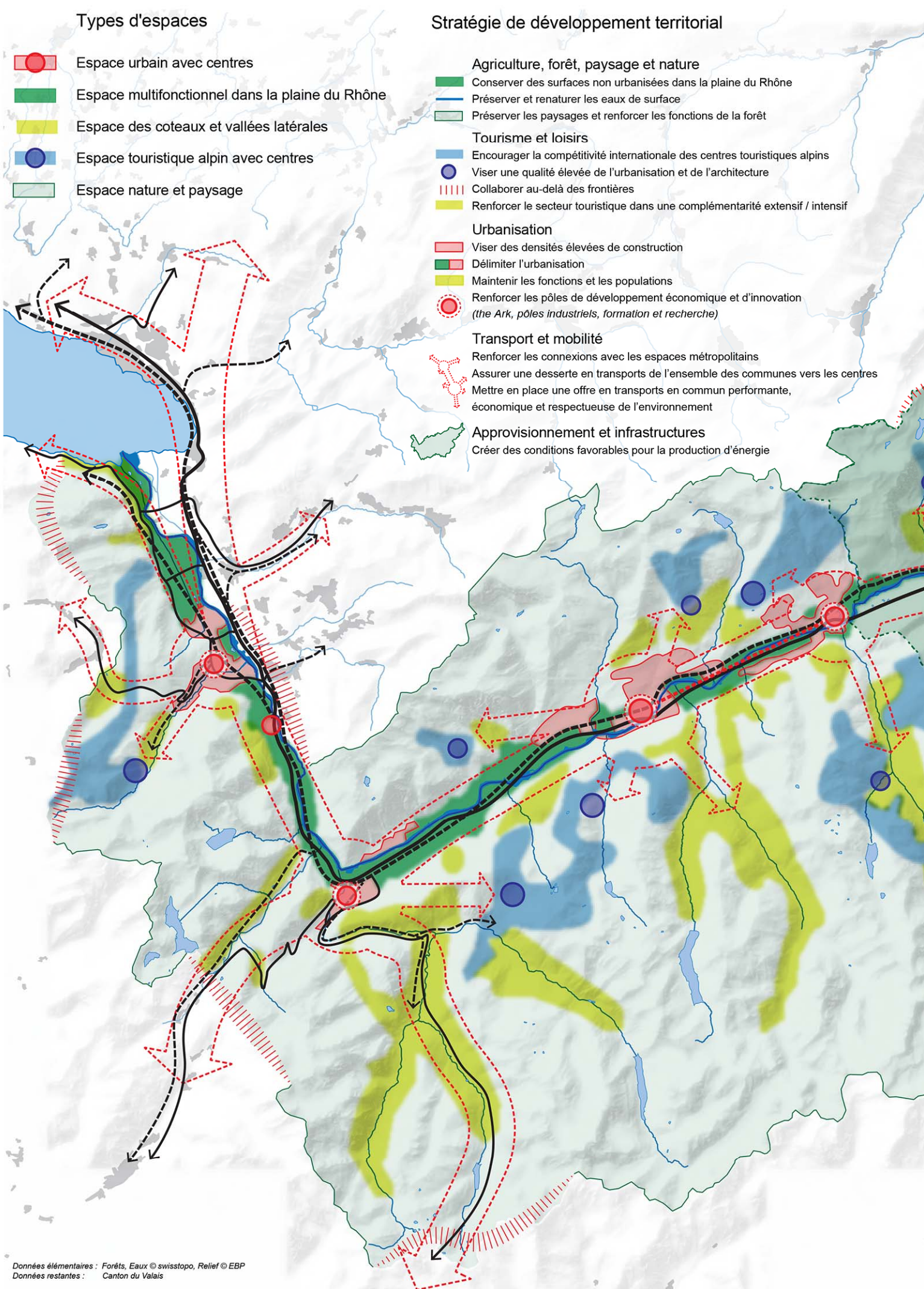
-  Viser des densités élevées de construction
-  Délimiter l'urbanisation
-  Maintenir les fonctions et les populations
-  Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation (*the Ark, pôles industriels, formation et recherche*)

### Transport et mobilité

- Renforcer les connexions avec les espaces métropolitains
- Assurer une desserte en transports de l'ensemble des communes vers les centres
- Mettre en place une offre en transports en commun performante, économique et respectueuse de l'environnement

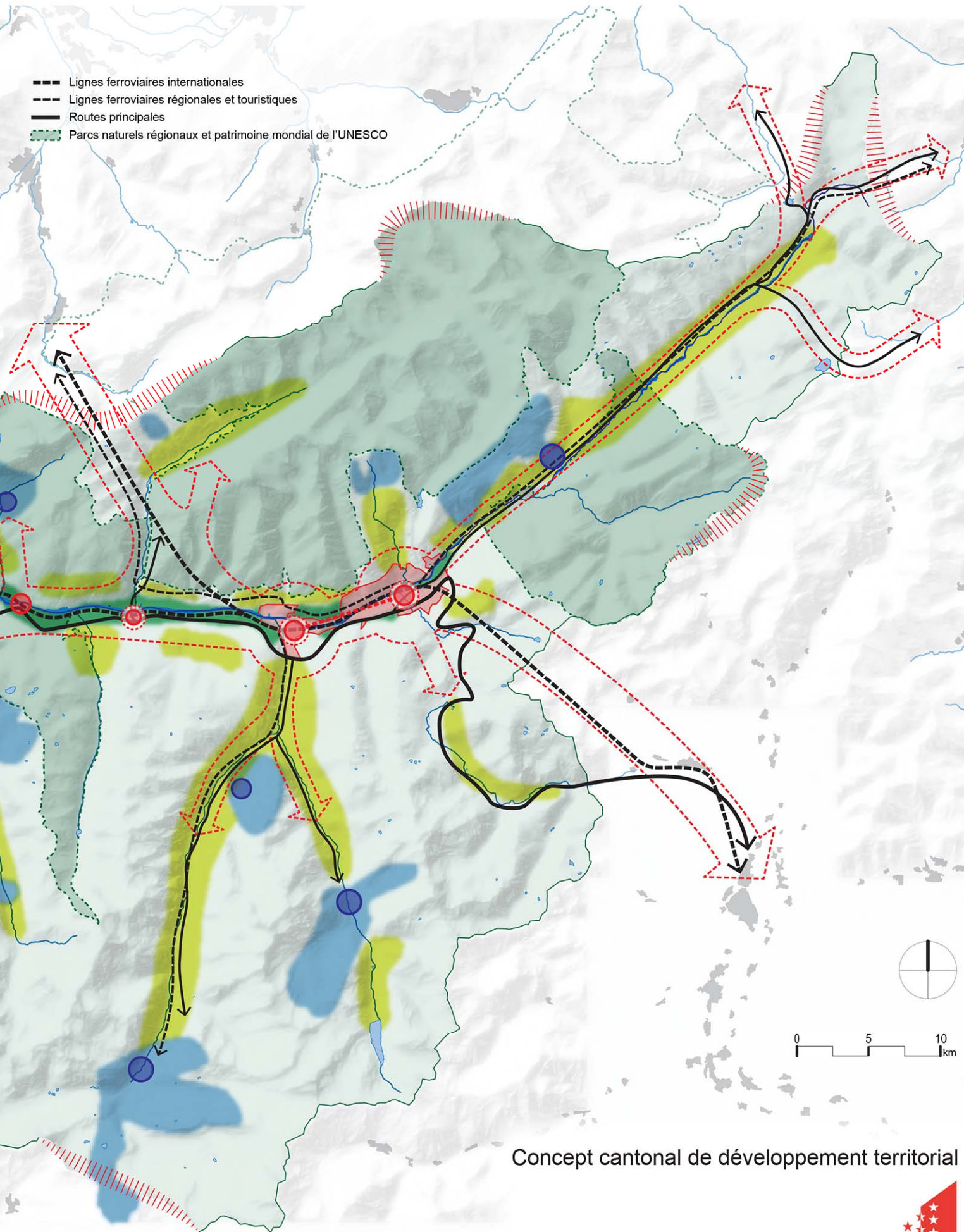
### Approvisionnement et infrastructures

- Créer des conditions favorables pour la production d'énergie





- Lignes ferroviaires internationales
- Lignes ferroviaires régionales et touristiques
- Routes principales
- Parcs naturels régionaux et patrimoine mondial de l'UNESCO



Concept cantonal de développement territorial

## Carte de synthèse



**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

05.11  
2014

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

# Stratégie de développement territorial

Afin de maintenir et d'améliorer la qualité et l'attractivité du Valais, le canton développe sa structure spatiale. Pour ce faire, il définit une stratégie de développement et la décline en objectifs d'aménagement du territoire dans cinq domaines d'activités. Pour la mise en œuvre de cette stratégie de développement territorial, le canton et les communes travaillent en étroite collaboration.

## 1 Agriculture, forêt, paysage et nature

### 1.1 Créer les conditions favorables pour une agriculture diversifiée et compétitive

Les terres agricoles de grande aptitude, et particulièrement les surfaces d'assolement, sont conservées à long terme afin d'assurer la production et la couverture des besoins alimentaires de la population. La création de conditions favorables permet de promouvoir une agriculture innovante, diversifiée et productive, en particulier dans la plaine du Rhône et sur les coteaux. Les activités agricoles contribuent à la valeur ajoutée de la biodiversité et à la protection des eaux souterraines.

Les paysages culturels traditionnels, tels que les vignes, les terres cultivées en terrasses et les alpages, sont préservés et valorisés. Ils contribuent à améliorer l'image du Valais et des produits de son terroir.

Dans les espaces destinés à une agriculture extensive, les synergies entre l'agriculture et le tourisme sont encouragées.

### 1.2 Conserver des surfaces non urbanisées dans la plaine du Rhône

En particulier dans la plaine du Rhône, où de nombreux modes d'utilisation du sol sont en concurrence et où les espaces naturels sont réduits, les espaces urbanisés sont conservés aussi compacts que possible et des surfaces ciblées sont maintenues libres de toute activité de construction. Ces surfaces sont utilisées par l'agriculture ou renforcées dans leur qualité écologique.

### 1.3 Maintenir la diversité des biotopes et renforcer le réseau écologique

La diversité de la faune et de la flore, liée à la situation climatique, géologique et topographique particulière du Valais, est maintenue et favorisée.

Les liaisons écologiques entre les espaces naturels sont renforcées, notamment le long des cours d'eau, des haies et des bois, ainsi que dans et en périphérie des espaces agricoles. Les réseaux écologiques dans la plaine du Rhône et leurs multiples fonctions sont pris en compte dans le cadre de la planification des infrastructures et de la structuration des espaces urbanisés.

Les ressources naturelles sont ménagées afin que les générations futures puissent en bénéficier. Une attention particulière est portée sur la ressource non renouvelable que constitue le sol.

### 1.4 Préserver les paysages naturels et culturels

La diversité des paysages du Valais, avec ses composantes naturelles et humaines, est conservée. Les particularités caractéristiques des différents paysages sont valorisées.

Les parcs naturels régionaux permettent de préserver à long terme les paysages naturels de valeur. Le développement d'activités économiques et de projets respectueux de l'environnement y est autorisé.

Les constructions dignes de protection hors de la zone à bâtir sont protégées et mises en valeur.

L'extension naturelle de la forêt est maîtrisée dans les régions de montagne afin de maintenir la diversité des paysages du Valais.



## 1.5 Renforcer les fonctions protectrices, productives, biologiques et sociales de la forêt

La forêt est gérée de manière durable pour garantir ses fonctions, notamment celle de protection contre les dangers naturels.

Les conditions-cadres sont améliorées afin d'inciter à une utilisation accrue de la ressource renouvelable qu'est le bois, à des fins énergétiques et comme matériau de construction.

La biodiversité en forêt est favorisée, notamment par la création de réserves.

L'importante fonction récréative de la forêt, en particulier à proximité des zones urbanisées, est renforcée.

## 1.6 Préserver et renaturer les eaux de surface

Les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux lacs sont réservés et préservés. Ces espaces assurent, d'une part, une fonction de protection contre les crues et, d'autre part, ils contribuent au réseau écologique et ont un usage récréatif. Les cours d'eau et les lacs fortement corrigés, artificialisés ou surexploités sont renaturés de manière à maintenir ou rétablir leurs fonctions naturelles, sociales et de protection.



## 2 Tourisme et loisirs

### 2.1 Développer le tourisme dans une approche intégrée

Le tourisme est développé dans une approche globale compte tenu de son importance pour le développement économique du canton. Le paysage alpin est préservé comme capital de base pour le tourisme. La découverte de la nature et de la montagne constitue l'intérêt principal des centres touristiques. Un rapport équilibré entre les zones dédiées au tourisme intensif, aux espaces naturels et à l'exploitation des terres agricoles est assuré.

Le potentiel du tourisme de bien-être, lié notamment à la présence de nombreuses sources thermales, est à valoriser et à exploiter de manière durable.

### 2.2 Encourager la compétitivité internationale des centres touristiques alpins

Le développement des domaines skiables dans les centres touristiques alpins se concentre sur l'amélioration qualitative et la modernisation des infrastructures existantes de manière à assurer leur rentabilité à long terme et leur attractivité, afin de favoriser leur compétitivité internationale. Les potentialités de liaison entre domaines skiables complémentaires existants sont examinées.

Les fluctuations touristiques saisonnières peuvent être réduites par un développement actif du tourisme estival. Le renforcement d'une offre variée d'activités récréatives et culturelles est encouragé, ce qui permet une utilisation des infrastructures durant toute l'année.

### 2.3 Viser une qualité élevée de l'urbanisation et de l'architecture dans les centres touristiques

Une grande qualité de vie et d'urbanisation dans les centres touristiques est une condition essentielle à leur attractivité. Une conception agréable de ces centres et de leurs espaces publics est donc vivement encouragée par le Canton.

L'architecture alpine est développée et encouragée. Elle témoigne de l'identité des habitants et contribue au charme des destinations touristiques.

Dans les centres touristiques, la population locale doit pouvoir accéder à une offre en logement à des conditions acceptables. Dans les villages de montagne, le bâti existant présentant un intérêt patrimonial est préservé et utilisé de manière judicieuse.

### 2.4 Renforcer des formes innovantes d'hébergement touristique

Le canton développe une stratégie d'hébergement touristique. Il soutient les formes innovantes d'hébergement et s'engage à améliorer la part des lits marchands.

### 2.5 Viser une collaboration au-delà des frontières communales, régionales, cantonales et nationales dans le domaine du tourisme

Un développement efficace des domaines et des destinations touristiques nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs. Une coopération ciblée au-delà des frontières communales, régionales, cantonales et nationales est dès lors essentielle. Le canton facilite la collaboration et joue un rôle actif dans celle-ci.

## 2.6 Renforcer le secteur touristique dans une complémentarité extensif/intensif dans les espaces ruraux en valorisant le patrimoine naturel, paysager et culturel

Le tourisme doux, axé sur la nature, le paysage, les activités artisanales et culturelles, est renforcé dans les espaces ruraux. Il complète l'offre touristique des stations d'hiver existantes. Les activités touristiques durables, telles que la randonnée et l'alpinisme, sont particulièrement encouragées en mettant l'accent sur une fréquentation respectueuse de la nature et du paysage.

Afin de soutenir la création de chaînes de valeur ajoutée, des synergies entre le tourisme et l'agriculture sont exploitées, sachant que ces deux secteurs sont complémentaires à bien des égards (p. ex. main d'œuvre commune, vente de produits locaux, agritourisme, artisanat local, exploitation des paysages cultivés).

## 2.7 Mettre en place une offre variée de types de mobilités de loisirs

Le réseau de mobilité douce utilisé pour les loisirs est renforcé et relié plus étroitement avec le réseau des transports en commun. Une signalisation claire et une conception sécurisée rendent cette mobilité douce attrayante pour les loisirs.

La mise en réseau de l'offre de transport régional répondant à un besoin touristique est renforcée. L'accessibilité des centres touristiques par les transports en commun est de grande qualité.





## 3 Urbanisation

### 3.1 Maintenir les fonctions et les populations résidentes dans les villages et les communes

Un approvisionnement de base suffisant et décentralisé en biens de consommation et services est assuré dans tous les types d'espaces. Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir des infrastructures à la fois techniques et sociales afin de permettre la création de zones résidentielles attractives et de maintenir la population résidente.

Les communes définissent leur stratégie de développement, basée sur leurs forces et potentiels qui sont exploités de manière optimale et durable. Les mesures prises pour maintenir l'emploi sont encouragées, en particulier dans le secteur touristique (agritourisme, parahôtellerie, etc.) et par le développement des entreprises locales.

Une attention particulière est apportée aux communes à problématique spécifique des régions de montagne et du milieu rural, notamment en matière d'aide au logement.

L'utilisation commune des infrastructures d'approvisionnement, éducatives et administratives est favorisée. Des formes innovantes de coopération supra-communale permettent une utilisation efficace des infrastructures existantes.

Les centres historiques de villages, en tant qu'éléments essentiels des communes et lieux de rencontre, sont valorisés et redynamisés d'un point de vue urbanistique et fonctionnel. L'architecture traditionnelle, les sites construits à protéger et les biens culturels sont sauvegardés, tout en permettant l'intégration judicieuse d'éléments relatifs à l'efficacité énergétique des bâtiments. Les nouvelles constructions s'orientent vers une architecture traditionnelle et la font évoluer.

### 3.2 Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation dans les espaces urbains

Les pôles d'emplois bien desservis sont activement développés. Dans les espaces urbains, les pôles de développement économique sont coordonnés avec les sites bénéficiant d'une bonne accessibilité en transports publics à l'échelle supra-communale, ce qui favorise une mise en réseau plus efficace des activités des entreprises.

Les sites appropriés pour les nouvelles activités économiques et pour les zones d'activités d'intérêt public d'importance cantonale sont localisés judicieusement et utilisés de manière optimale.

Les pôles industriels ainsi que les centres d'innovation et de formation (The Ark, HES-SO Valais, antenne de l'EPFL, etc.) sont concentrés dans les espaces urbains situés dans la plaine. Ils sont développés et renforcés en fonction de leur spécificité.

### 3.3 Encourager un habitat et une urbanisation de haute qualité

L'urbanisation est orientée vers une conception architecturale et urbanistique de haut niveau. Ces qualités sont exigées tant dans les zones urbaines que rurales. En l'occurrence, il s'agit de maintenir un équilibre entre la préservation du patrimoine architectural et le renforcement des centres des localités dans leur diversité d'utilisation et leur fonctionnalité.

Des espaces publics ouverts et des espaces verts sont aménagés à l'intérieur du tissu bâti existant. En particulier dans les milieux urbains, les espaces ouverts sont conçus de manière attractive car ils façonnent la physionomie urbaine et jouent un rôle important pour le délassement.

### 3.4 Agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur

Le potentiel existant de développement de l'urbanisation vers l'intérieur (densification, rénovation, réutilisation des friches) est localisé et mobilisé. Le canton met en place des instruments novateurs pour aider les communes à utiliser et gérer les réserves de zones à bâtir ainsi qu'à lutter contre leur thésaurisation afin d'empêcher ou de réduire le mitage du territoire. Le développement vers l'intérieur suit des exigences de qualité élevées et tient dès lors compte de la structure traditionnelle de l'urbanisation, des spécificités du bâti existant et de la présence suffisante d'espaces verts et d'espaces ouverts.

L'inscription de nouvelles zones à bâtir ne se fera qu'exceptionnellement, sur la base d'un besoin en zones à bâtir identifié au niveau régional et pour des secteurs appropriés, avec des conditions et exigences claires en matière de desserte en transports publics, de densification et de disponibilité des terrains.

### 3.5 Viser des densités élevées de construction dans les lieux appropriés et valoriser en même temps les espaces publics

Une densification de haute qualité est développée dans les lieux appropriés, particulièrement dans les espaces urbains. D'une part, une attention particulière est apportée à l'aménagement d'un espace public de grande qualité et à la mise en œuvre de conditions attrayantes pour la mobilité douce. D'autre part, dans le cadre de la densification, des espaces verts et ouverts variés sont créés et des surfaces naturelles pour favoriser le réseau écologique sont conservées.

Le développement futur de l'urbanisation est axé sur les nœuds de transport en commun performants. A ces endroits, les communes favorisent l'habitat et l'emploi, permettent une densification élevée du bâti et mettent l'accent sur la qualité architecturale. Les activités nécessitant un usage intensif des transports sont également concentrées dans ces lieux.

### 3.6 Délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature

Les surfaces agricoles et les espaces naturels sont conservés entre les zones urbanisées. Pour ce faire, l'urbanisation est délimitée. Il est en outre nécessaire de privilégier une urbanisation compacte dans la plaine densément peuplée du Rhône. Ces espaces non urbanisés garantissent le rôle productif de l'agriculture, favorisent le développement du maillage écologique et permettent de séparer les espaces urbanisés.

### 3.7 Coordonner l'urbanisation et les transports

Le développement de l'urbanisation se concentre à proximité de nœuds de transports performants. Les transports en commun sont renforcés dans les agglomérations importantes ne possédant pas une desserte interne suffisante.

A l'intérieur des espaces urbains, l'habitat, l'emploi et la mobilité sont développés de manière coordonnée afin de pouvoir réduire les impacts du trafic. Les communes veillent dès lors, par la planification de leur territoire, à assurer une mixité équilibrée des densités et des fonctions.

### 3.8 Protéger la population, les animaux, les infrastructures, les biens culturels et l'environnement contre les dangers naturels ou techniques

La population, les animaux, les infrastructures, les biens culturels et l'environnement sont protégés contre les dangers naturels et les risques techniques.

Il s'agit avant tout d'assurer la protection par une planification proactive. Des mesures de construction sont prises si les potentiels de dommages sont particulièrement élevés et si le risque ne peut être minimisé par des mesures d'entretien ou par des mesures d'aménagement du territoire.





## 4 Transports et mobilité

### 4.1 Renforcer les connexions avec les espaces métropolitains suisses et européens

La connexion du canton et de ses espaces aux infrastructures de transports nationales et internationales est renforcée et améliorée, notamment avec l'achèvement de la NLFA au Lötschberg. L'objectif est d'avoir des liaisons aussi directes que possible entre les centres urbains et les espaces métropolitains des régions de Berne, de l'Arc lémanique, de Zürich, de Bâle et de Milan.

Les liaisons ferroviaires et routières les plus importantes sont fonctionnelles tout au long de l'année.

### 4.2 Assurer une desserte en transports sûre et performante de l'ensemble des communes valaisannes vers les centres

La connexion (routière ou exceptionnellement par téléphérique) entre l'ensemble des communes valaisannes et les centres urbains est une condition sine qua non pour le maintien des fonctionnalités des différents types d'espace du canton. C'est pourquoi une disponibilité tout au long de l'année, une performance adéquate et une grande fiabilité de ces connexions sont assurées.

L'impact du trafic motorisé sur les espaces urbains est minimisé. La gestion et la planification des transports prennent en considération les différentes activités sensibles au bruit.

Les connexions entre les espaces périurbains, les vallées latérales et les centres urbains sont améliorées. Les liens d'interdépendance entre ces différents types d'espaces sont ainsi renforcés.

### 4.3 Mettre en place une offre en transports en commun performante, économique et respectueuse de l'environnement

Une offre en transports en commun, attractive et compétitive par rapport aux transports individuels motorisés, est disponible entre les centres urbains. L'interconnexion et la complémentarité fonctionnelle de ces derniers se retrouvent ainsi renforcées.

Les correspondances intermodales pour les déplacements pendulaires sont optimisées. Pour ce faire, le système de transports en commun est concentré sur des nœuds de transports performants, ce qui permet de réduire les temps de transbordement intermodaux.

Les transports en commun jouent un rôle important dans les espaces urbains. Cette offre est développée de manière à proposer aux pendulaires une réelle alternative aux déplacements motorisés. A l'intérieur des centres urbains, des liaisons de transport locales directes sont à disposition.

Les transports en commun sont développés dans les vallées latérales en fonction de la demande. Des forfaits pour leur utilisation sont également proposés dans les espaces périphériques. Dans ces régions périphériques, leur rentabilité est améliorée par des concepts innovants.

La desserte des centres touristiques en transports en commun est améliorée. Les horaires sont ajustés en fonction des saisons touristiques et assurent un raccordement optimal aux espaces métropolitains via les points de transbordement intermodaux de plaine.

### 4.4 Soutenir la mobilité combinée

L'intermodalité est encouragée. Les avantages des différents modes de transport sont combinés pour créer une offre nouvelle, accessible et abordable. Les infrastructures appropriées sont mises en place aux arrêts de transports en commun (Park+Ride, Bike+Ride, Mobility).

### 4.5 Encourager la mobilité douce, en particulier dans les espaces urbains

A l'intérieur et entre les centres urbains, des itinéraires et des infrastructures de mobilité douce sûrs et directs sont proposés. Des places de stationnement pour vélos sont aménagées dans les centres et aux arrêts de transports en commun.

## 5 Approvisionnement et infrastructures

### 5.1 Créer des conditions favorables pour la production d'énergie indigène et renouvelable ainsi que pour la valorisation des rejets de chaleur

Des conditions-cadres sont créées afin d'assurer un approvisionnement suffisant pour subvenir aux besoins de la population et de l'économie, en prenant en compte les intérêts économiques, sociaux et environnementaux. L'approvisionnement en énergie par la force hydraulique, principale productrice du canton, est complété par l'exploitation adéquate d'autres ressources énergétiques indigènes et renouvelables (éolien, biomasse, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie,...).

Les rejets de chaleur sont récupérés et valorisés.

### 5.2 Réduire la consommation des ressources et des énergies

La consommation des ressources et des énergies dans le domaine du bâtiment est réduite. Des conditions de standards énergétiques élevés sont encouragées tant au niveau de la construction que de la rénovation des bâtiments.

Les processus industriels sont optimisés au niveau de leur consommation en ressources et énergie.

La production de déchets doit être limitée et leur valorisation ou leur transformation en ressource réutilisable (écologie industrielle) sont encouragées. Les matières recyclables sont revalorisées.

### 5.3 Optimiser les infrastructures d'approvisionnement et les infrastructures d'élimination des déchets

Les infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie sont planifiées en veillant à optimiser la performance énergétique globale de l'approvisionnement et à minimiser les impacts sur la population, les cours d'eau, la nature et le paysage.

La connexion à un réseau de télécommunication performant est assurée, en particulier dans les centres urbains où les prestations de services sont de qualité.

Les infrastructures de traitement des eaux usées et d'élimination des déchets sont conservées et améliorées.

Les sites d'extraction de matériaux et les décharges sont implantés dans les lieux adéquats. Les matériaux excavés sont utilisés de manière économe. Après exploitation, les sites sont renaturalisés.

### 5.4 Favoriser une gestion intégrée de l'eau

L'utilisation rationnelle ainsi que l'approvisionnement permanent en eau potable et courante de grande qualité sont garantis dans l'ensemble du canton.

Des mesures sont prises pour protéger la qualité des eaux souterraines. Celles-ci constituent le principal réservoir d'eau potable pour les générations présentes et futures.

Le canton crée des conditions-cadres pour une utilisation durable de l'eau par l'agriculture. Le prélèvement de l'eau pour l'irrigation se fait dans le respect des fonctions naturelles des rivières et des lacs. La pollution des eaux souterraines et des eaux de surface par les engrais et les pesticides est au maximum réduite.

La production d'énergie hydroélectrique est développée là où les intérêts en matière de sécurité et d'environnement le permettent.



©Etat du Valais, Valais Tourisme



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, DEET  
Service du développement territorial

[www.vs.ch/developpementterritorial](http://www.vs.ch/developpementterritorial)

Sion, novembre 2014

*Photo de couverture : FDDM, ©Christian Laubacher*